



# CHALLENGE VOILE LEGERE SPORT ENTREPRISE 2019

**29 septembre 2019**  
**PIRIAC SUR MER**  
**NAUTISME EN PAYS BLANC**  
**GRADE 5A**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

### Préinscription

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfr03uG522MvJfmRMSBqeENJgfGpREOnrMU4MgWK7oID8eaZA/viewform?vc=0&c=0&w=1>

- 3.1. Le Challenge national voilé légère Entreprise se disputera sur dériveurs solitaires, catamarans Hobie cat T2 (16 pieds) mis à disposition par le club.
- 3.2. 4 équipes sur catamarans et 4 équipages en dériveurs solitaires sont possibles, inscription par ordre d'arrivée. Une deuxième équipe d'une même entreprise dans le même support sera possible en fonction du nombre d'inscrits.
- 3.3. Le tirage au sort des bateaux sera effectué sur place.
- 3.4. Les équipes doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Nautisme en Pays Blanc BP 20 44420 Piriac sur Mer avant le 08 septembre 2019.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipe) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - les licences FFSE 2019 valident portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Possibilité de prendre une licence FFSE 2019 ou FFVoile 2019 sur place à NPB.
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 3.6. Composition des équipes :

**Une équipe est constituée de 3 bateaux (4 personnes en double sur catamaran et 1 personne en solitaire pour le dériveur).**

Les équipes doivent être constituées de salariés d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration ou d'une collectivité et leurs ayants droit. Les retraités de l'entreprise sont considérés comme salariés dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Catamaran et dériveur	350€/ équipe comprenant la mise à disposition des bateaux et le piquenique du midi.

#### 5. PROGRAMME préinscription obligatoire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfr03uG522MvJfmRMSBgeENJgfGpREOnrMU4MgWK7oID8eaZA/viewform?vc=0&c=0&w=1>

##### 1.1. Confirmation d'inscription :

Les confirmations d'inscription s'effectueront samedi 28 et dimanche 29 septembre de 8h00 à 9h00.

##### 1.2. Jours de course :

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Dimanche 22 septembre	10H00 17h30	Premier signal d'avertissement courses à suivre proclamation des résultats, remise des prix après les courses

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 29 septembre

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [préciser en annexe aller/retour, trapèze, raid...]

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points à Minima de l'annexe* Chaque équipe marque le nombre de point qui correspond à l'addition des places de chaque membre.

La course sera validée si tous les équipes ont effectuée au moins 50 % de leur rencontre.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Classement par support.

Classement combiné tous supports.

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

### **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

Commission sport Entreprise :  
17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 40 60 37 00

Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37.  
Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)  
E-mail : [voile.entreprise@ffv.fr](mailto:voile.entreprise@ffv.fr)

Organisation Technique :  
**Nautisme en Pays Blanc**  
3 rue port Boucher BP 20 44420 Piriac/Mer  
Tél. : 02.40.23.53.84  
GSM : 06.07.69.70.53  
Fax : 02.40.23. 61.14  
E-mail : [nautismeenpaysblanc@gmail.com](mailto:nautismeenpaysblanc@gmail.com)  
Internet : [www.npb.asso.fr](http://www.npb.asso.fr)

### **FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ENTREPRISE**

3, rue Dieudonné Costes – 75013 PARIS  
Tél. 33(0) 1 56 64 02 10  
FAX. 01 47 20 04 50  
Internet : [www.ffse.fr](http://www.ffse.fr)  
E- mail : [secretariat@ffse.fr](mailto:secretariat@ffse.fr)

### **HEBERGEMENT**

#### **OTSI de Piriac sur MER - Office de Tourisme**

7 rue des caps Horniers  
44420 PIRIAC sur Mer  
Adresse mail : [otsi@piriac.net](mailto:otsi@piriac.net)  
Site internet: [www.piriac.net](http://www.piriac.net)  
**Tel: 02.40.23.51.42**

#### **OTSI La Turballe - Office de Tourisme**

Place Charles de Gaulle  
44420 - LA TURBALLE  
Tél : 02 40 23 39 87 –  
Fax : 02 40 23 32 01  
Site internet: <http://otsi.la.turballe.free.fr/>  
E-mail : [otsi.turballe@free.fr](mailto:otsi.turballe@free.fr)

#### **OTSI de Mesquer - office du tourisme**

Place du marché  
44420 MESQUER  
Tel: 02.40.42.64.37  
Fax: 02.40.42.50.89  
E-mail : [Otsimesquer@mesquer-quimiac.com](mailto:Otsimesquer@mesquer-quimiac.com)  
Site internet: [www.mesquer-quimiac.com](http://www.mesquer-quimiac.com)

### FICHE D'INSCRIPTION

#### Challenge national Voile légère entreprise dimanche 29 septembre 2019

Remplir pour les supports auxquels votre entreprise souhaite participer. La signature de tous les participants avec la mention manuscrite "Lu et approuvé" sera requise à la confirmation des inscriptions.

Nom de l'entreprise :	Correspondant :
Adresse :	
Email:	Tél. :

Une entreprise peut s'inscrire sur plusieurs supports, une équipe par support

Support(s) choisi(s)       dériveur solitaire       catamaran

Membres de l'équipe :

Nom	Prénom	Support	Besoin licence tempo FFV	Besoin licence tempo FFSE

	Nombre	Total
Frais d'inscription	350€ par équipe	
Accompagnateur Piquenique	10 € par personne	
Panier repas dimanche midi	.....pers	
<b>Total</b>		

J'accepte de me soumettre aux règles de course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve. En participant à ce challenge, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux dudit championnat"

**Inscription à retourner avec un chèque à l'ordre de « nautisme en pays blanc» avant le 08 septembre 2019 le cachet de la poste faisant foi à :**

Date et signature,

